



RAPPORT (2021) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités du Comité SPS en 2021.¹

1.2. En 2021, le Comité SPS a tenu ses réunions ordinaires les 25-26 mars et les 14-16 juillet. En raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19, les réunions ont été tenues soit sous forme hybride, c'est-à-dire avec une participation en présentiel ou par l'intermédiaire de la plate-forme virtuelle Interprefy, soit sous forme virtuelle uniquement, permettant la participation des délégués en poste à Genève et de ceux en poste dans les capitales.² Dans les réunions qu'il a tenues à ce jour en 2021, le Comité SPS a utilisé l'outil en ligne [eAgenda](#), qui permet aux Membres de présenter des points à inscrire à l'ordre du jour, de soulever ou de s'associer à des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) et de télécharger des déclarations sur la plate-forme. La prochaine réunion ordinaire du Comité SPS doit se tenir les 3-5 novembre.

1.3. En juillet 2020, M. Gregory MacDonald (Canada) avait été élu Président pour la période 2020-2021. M. Juteau Déadjufo Toussé (Cameroun) a été élu nouveau Président pour la période 2021-2022.

1.4. En 2021, les Membres ont poursuivi l'examen d'une Déclaration SPS pour la douzième Conférence ministérielle, initialement présentée par le Brésil, le Canada et les États-Unis, et qui compte désormais 29 Membres coauteurs.³ La Déclaration fait référence à l'évolution du secteur agricole à l'échelle mondiale, qui a créé de nouvelles possibilités et de nouvelles pressions pour les échanges internationaux de produits alimentaires, d'animaux et de végétaux. Elle propose un programme de travail visant à traiter des questions qui ont actuellement des répercussions sur le commerce des produits agricoles, y compris la croissance démographique, le changement climatique et l'innovation technologique, l'importance d'une agriculture durable, les nouveaux parasites et maladies et le maintien en application de mesures SPS en tant que restrictions déguisées au commerce. Si, dans l'ensemble, les Membres ont accueilli favorablement cette Déclaration SPS, en formulant des observations et en se déclarant prêts à engager de nouvelles discussions sur le texte, plusieurs Membres ont exprimé des préoccupations quant à la Déclaration dans sa forme actuelle, mais sont restés ouverts pour discuter du contexte, de la formulation, du contenu et de l'adéquation du programme de travail. En particulier, ils ont demandé d'inclure dans la Déclaration des références plus solides à la biodiversité et aux écosystèmes, à la transformation mondiale vers des systèmes alimentaires durables et au bien-être des animaux, entre autres. Ils ont suggéré que le Comité SPS et d'autres comités examinent la manière dont l'OMC pourrait contribuer à ces objectifs de politique générale en vue de faire rapport à la CM13.

1.5. Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation⁴ a poursuivi ses travaux en 2021 et fourni des renseignements actualisés sur ses activités aux réunions du Comité SPS. Les

¹ Une version révisée de ce rapport sera établie après la réunion du Comité SPS de novembre 2021 pour tenir compte des discussions et activités additionnelles qui auront lieu.

² À la réunion du Comité SPS de mars 2021, le Président et trois membres du personnel ont participé en présentiel et les délégués ont été invités à participer de façon virtuelle. Les réunions du Comité SPS de juillet et novembre 2021 se sont déroulées sous forme hybride, les délégués ayant pu y participer en présentiel ou sous forme virtuelle.

³ [G/SPS/GEN/1758/Rev.7](#).

⁴ [G/SPS/W/328/Rev.1](#). Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation a été établi en novembre 2020. Vingt-cinq Membres y participent: Afrique du Sud, Argentine, Belize, Brésil, Canada, Chili,

coresponsables, le Canada et le Paraguay, ont présenté une proposition d'approche pour une interprétation commune des procédures d'homologation – pour les besoins du Groupe de travail et pour faciliter ses travaux – qui est encore à l'examen. Les participants ont aussi présenté des renseignements concernant les outils disponibles et les meilleures pratiques pour améliorer la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord SPS en ce qui concerne les procédures d'homologation. Ce recueil, destiné à faciliter les travaux du Groupe de travail, continuera d'être examiné et actualisé à mesure que les participants présenteront des ressources et meilleures pratiques additionnelles. En outre, les participants ont eu des discussions préliminaires sur les principales difficultés associées aux procédures d'homologation qui affectent le commerce international, à savoir: 1) les délais et retards indus; 2) la transparence; 3) la communication ou l'échange de renseignements; 4) la justification et la discrimination en fonction des procédures d'homologation; 5) l'harmonisation avec les normes internationales; et 6) d'autres difficultés telles que la pandémie de COVID-19.

1.6. Le Secrétariat a présenté une version révisée du Recueil de ressources visant à faciliter la mise en œuvre des mécanismes nationaux de coordination en matière SPS⁵, qui fait suite à une recommandation formulée dans le cadre du cinquième examen. Cette version révisée du document incorpore des ressources additionnelles, telles que l'ordre du jour annoté des réunions du Comité SPS, ainsi que cinq nouvelles ressources du STDF. Les Membres étaient invités à présenter des observations et contributions additionnelles.

1.7. Tout au long de l'année, les Membres ont communiqué au Comité SPS des renseignements sur leur situation concernant des parasites des végétaux et des maladies animales spécifiques. Ces renseignements qui concernent le principe de la régionalisation sont compilés dans le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 6, que le Comité SPS a examiné à sa réunion du mois de juillet.⁶ À chaque réunion, les Membres ont également fourni des renseignements concernant les modifications de leurs politiques en matière SPS et de leur situation sanitaire et phytosanitaire.

1.8. Le Comité a aussi examiné des questions SPS liées à la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat de l'OMC a indiqué que les Membres avaient présenté 109 notifications SPS et autres communications en lien avec la COVID-19 à ce jour, et a fait référence à sa note d'information révisée intitulée "[Normes, règlements et COVID-19 – quelles mesures les Membres de l'OMC ont-ils prises?](#)". Les Membres et observateurs ont également fait le point sur la COVID-19 et les questions SPS dans leurs domaines respectifs. Il a été noté que l'utilisation d'ePhyto et l'acceptation temporaire des copies électroniques avaient été bien accueillies. Des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne les prescriptions relatives aux essais, aux inspections et autres pour l'importation de produits alimentaires. Il a aussi été fait référence aux évaluations de l'OMS, de la FAO et d'autres organismes qui n'ont trouvé aucune preuve que les aliments pouvaient être une source de COVID-19.

1.9. Le Comité SPS a examiné un large éventail de PCS. Les Membres ont soulevé 20 nouvelles PCS aux réunions du Comité SPS de mars et de juillet 2021. Il s'agissait notamment des préoccupations suivantes: réglementation relatives aux matières plastiques entrant en contact avec des denrées alimentaires; politiques en matière de pesticides et limites maximales de résidus (LMR); et restrictions à l'importation de viande, de produits laitiers et des produits de volaille. De nombreuses PCS soulevées précédemment ont continué d'être examinées en 2021. Des Membres sont intervenus sur des questions telles que celles liées aux mesures concernant les pesticides (y compris la législation concernant les perturbateurs endocriniens), aux restrictions visant les produits d'origine animale, dont bon nombre étaient dues à des maladies animales, y compris l'influenza aviaire et la peste porcine africaine (diverses PCS), aux restrictions phytosanitaires visant les fruits frais et aux restrictions visant les produits à base de viande bovine et les produits à base de poisson.

Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Taipei chinois, Ukraine, Union européenne et Uruguay. L'OCDE y participe également.

⁵ [G/SPS/GEN/1850/Rev.1](#).

⁶ [G/SPS/GEN/1908](#).

1.10. Le Secrétariat a également publié, avant la réunion de novembre du Comité SPS, le Rapport annuel sur l'utilisation de la procédure pour encourager et faciliter la résolution de questions sanitaires et phytosanitaires spécifiques (jamais utilisée à ce jour).⁷

1.11. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OIE (souvent appelés les "trois organisations sœurs"), et a régulièrement reçu des renseignements actualisés concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités. Il n'y a eu aucune nouvelle demande de statut d'observateur auprès du Comité SPS en 2021.

1.12. À sa réunion de juillet 2021, le Comité SPS a également examiné le Rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale.⁸ À ce jour, aucune nouvelle question n'a été soulevée dans le cadre de cette procédure en 2021. Les Membres ont continué à discuter de deux questions qui avaient été soulevées au cours des années précédentes concernant la mise en œuvre des normes de l'OIE sur la peste porcine africaine et l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

1.13. Le Comité SPS a examiné l'aperçu annuel sur la transparence⁹ et le Rapport annuel sur les préoccupations commerciales spécifiques¹⁰, publiés ensemble pour la première fois à la réunion du Comité SPS de mars 2021. Les deux rapports couvraient la même période, ce qui facilitait l'analyse et les comparaisons.

1.14. Le Comité SPS a continué d'organiser des activités spécifiques pour échanger des données d'expérience et écouter des experts. Une [séance thématique sur la peste porcine africaine](#) a été tenue sous forme virtuelle en marge de la réunion du Comité SPS de mars 2021, sur la base d'une proposition présentée par l'Union européenne.¹¹ L'événement se composait de quatre sessions principales: i) les grands principes de l'Accord SPS ayant trait à ce sujet et les travaux du Comité SPS; ii) un aperçu des normes internationales relatives à la maladie et de la situation épidémiologique dans le monde; iii) les expériences nationales; et iv) les initiatives internationales et régionales prises dans le contexte de la peste porcine africaine.¹² La séance thématique a été l'occasion de fournir des renseignements et d'aider à sensibiliser à la maladie. Le rôle de la régionalisation, de l'adaptation aux conditions régionales, de la coopération régionale et des partenariats de recherche mondiaux pour garantir la sécurité des échanges et prévenir la propagation de la peste porcine africaine ont aussi été soulignés.

1.15. Un [atelier sur l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques](#) s'est tenu les 12 et 13 juillet 2021¹³, en marge de la réunion du Comité SPS de juillet 2021, sur la base d'une proposition présentée par le Canada dans le cadre du cinquième examen.¹⁴ L'atelier a eu lieu via Zoom et comptait près de 1 300 participants inscrits. Il a rassemblé des intervenants du secteur public (d'Afrique, des Amériques, d'Asie, d'Europe et d'Océanie), du secteur privé, des milieux universitaires, des organismes internationaux de normalisation et d'autres organisations internationales. L'atelier a souligné l'importance d'une séparation fonctionnelle entre l'évaluation des risques, fondée sur des données scientifiques, et les décisions en matière de gestion des risques prises par les organismes de réglementation pour atténuer les risques. La communication sur les risques tout au long de ce processus a aussi été identifiée comme étant essentielle pour garantir un flux d'informations clair, efficace et efficient entre les parties intéressées, y compris les agences gouvernementales, le secteur privé et les groupes de consommateurs. L'importance de la participation des parties intéressées, de l'instauration d'un climat de confiance, de la transparence dans le travail et du développement de la confiance dans les décisions réglementaires était au cœur de nombreuses interventions.

1.16. Aux réunions informelles de mars et de juillet 2021, les Membres ont examiné et commenté les propositions de la Nouvelle-Zélande¹⁵ décrivant des initiatives spécifiques visant à améliorer le

⁷ [G/SPS/GEN/1954](#).

⁸ [G/SPS/GEN/1909](#).

⁹ [G/SPS/GEN/804/Rev.13](#) et [G/SPS/GEN/804/Rev.13/Corr.1](#).

¹⁰ [G/SPS/GEN/204/Rev.21](#) et [G/SPS/GEN/204/Rev.21/Corr.1](#).

¹¹ [G/SPS/W/322](#).

¹² [G/SPS/GEN/1874/Rev.2](#).

¹³ [G/SPS/GEN/1911/Rev.2](#).

¹⁴ [G/SPS/GEN/1769](#) et [G/SPS/GEN/1769/Rev.1](#).

¹⁵ [G/SPS/GEN/1851](#), [G/SPS/GEN/1877](#) et [G/SPS/GEN/1915](#).

processus de surveillance de l'harmonisation internationale, y compris: i) l'organisation d'une séance thématique sur l'harmonisation internationale; ii) le réexamen de la forme et de la teneur du modèle de notification; iii) les déclarations volontaires des Membres au Comité concernant l'utilisation des normes des organisations internationales de normalisation; et iv) les déclarations des organisations internationales de normalisation sur leurs initiatives relatives à la surveillance de l'utilisation des normes et des textes apparentés. Les Membres ont indiqué qu'ils étaient disposés à poursuivre les discussions sur ce sujet. Les trois organisations internationales de normalisation ont souligné le caractère opportun et complémentaire de la proposition visant à ce que des travaux soient entrepris dans leurs organes respectifs. Les Membres ont décidé de tenir la [séance thématique sur la procédure pour surveiller le processus d'harmonisation internationale](#) pendant la semaine de la réunion du Comité SPS de novembre 2021¹⁶ afin d'échanger des vues et d'examiner les progrès accomplis en matière d'harmonisation internationale.

1.17. À chacune de ses réunions, le Comité SPS a aussi été tenu informé des travaux du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) par le Secrétariat du STDF¹⁷, et des activités d'assistance technique dans le domaine SPS, y compris le nouveau [cours SPS approfondi en ligne](#) qui s'est déroulé du 20 septembre au octobre 2021.

1.18. Plusieurs activités virtuelles ont été organisées en marge des réunions du Comité SPS en 2021. Il s'agissait notamment d'une séance d'information sur la version beta de la [base de données sur les préoccupations commerciales](#) de l'OMC; d'une activité parallèle sur le thème "Promouvoir un commerce sûr pendant l'Année internationale de la santé des végétaux" organisée par la CIPV; d'une séance portant sur le thème "Les possibilités du numérique pour les systèmes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les effets de facilitation des échanges produits par la certification électronique" organisée par l'OCDE; d'un webinaire du STDF, dans le cadre du Bilan de l'Aide pour le commerce de l'OMC relatif à la COVID-19, intitulé "[Investir dans des systèmes commerciaux sûrs pour protéger la santé et l'accès aux marchés](#)"; d'une activité parallèle organisée par les États-Unis pour présenter une nouvelle ressource en ligne pour la formation dans le domaine SPS¹⁸; et d'un webinaire du STDF et de la Banque mondiale intitulé "[Approches systémiques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de préservation des végétaux](#)". Une activité parallèle organisée prochainement par le STDF pour lancer un [nouveau guide sur les bonnes pratiques réglementaires pour l'amélioration des mesures SPS](#) doit avoir lieu en marge de la réunion du Comité SPS de novembre.

1.19. Le Comité SPS est provisoirement convenu de tenir ses réunions ordinaires les 23-25 mars, 22-24 juin et 9-11 novembre 2022.¹⁹ En 2022, le Comité SPS pourrait tenir des séances thématiques sur les approches en matière de LMR pour pesticides axées sur la facilitation des échanges²⁰, l'utilisation de l'audit et de la vérification à distance (virtuel) dans les cadres réglementaires²¹ et les normes et meilleures pratiques internationales en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques phytosanitaires.²²

¹⁶ [G/SPS/GEN/1950/Rev.1](#).

¹⁷ [G/SPS/GEN/1881](#) et [G/SPS/GEN/1925](#).

¹⁸ [G/SPS/GEN/1914](#).

¹⁹ [G/SPS/GEN/1910](#).

²⁰ [G/SPS/GEN/1947](#).

²¹ [G/SPS/GEN/1949/Rev.1](#).

²² [G/SPS/GEN/1951/Rev.1](#).